

EDF lance un appel d'offres pour la création d'un Fonds d'Epargne Salariale « Solidarité et Transition Energétique »

Le groupe EDF lance un appel d'offres pour la création d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) destiné à l'investissement solidaire et à la transition énergétique. Au-delà des caractéristiques réglementaires d'un fonds solidaire, le nouveau FCPE devra offrir aux salariés la possibilité d'investir dans des projets contribuant à la réduction des émissions de CO₂, en cohérence avec la Raison d'Etre de l'entreprise, qui invite les salariés à œuvrer à « construire un avenir énergétique neutre en CO₂ ». Les sociétés de gestion d'actifs sont invitées à manifester leur intérêt pour répondre à cet appel d'offres avant le 3 juillet 2020.

Conformément à la réglementation, le Plan d'Epargne Groupe et le PERCO du groupe EDF proposent déjà aux salariés un Fonds Commun de Placement d'Entreprise solidaire. Ce dernier est un FCPE multi-entreprise dont la part des encours cumulés s'élevait à 68 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Dans une logique de diversification des placements proposés aux salariés et en concertation avec les organisations syndicales représentatives, EDF souhaite remplacer le fonds existant par un fonds d'épargne salariale solidaire propre à EDF. Ce dernier s'inscrira pleinement dans les objectifs de lutte contre le changement climatique et de transition juste prévus par l'Accord de Paris, en intégrant la possibilité pour les salariés d'investir dans

- des projets contribuant à la réduction des émissions de CO₂ y compris les projets du groupe EDF en France et à l'international (production énergétique bas-carbone, mobilité électrique, efficacité énergétique...)
- des projets favorisant l'accès à l'énergie et la lutte contre la précarité énergétique.

Cette démarche pionnière en France contribue à illustrer la prise en compte par le Groupe des Objectifs de Développement Durable et s'inscrit dans le prolongement des engagements du Groupe pour la Finance Durable ainsi que de ses actions en matière d'inclusion, en cohérence avec ses valeurs de service public et sa raison d'être.

Les spécifications pour les sociétés de gestion

Le nouveau FCPE devra respecter les contraintes fixées par l'article L214-164 du Code Monétaire et Financier relatif à la définition d'un fonds solidaire. En outre, les sociétés de gestion candidates devront élaborer une offre répondant aux caractéristiques suivantes :

- Un fonds dédié aux seules entreprises du groupe EDF ;
- Une performance financière robuste et un SRRI de 3 ;
- Le recours à des sociétés de capital-risque ou à des FCPR pour la composante solidaire qui permette aussi de participer à des financements de projets du groupe EDF à l'international et en France ;
- Une gestion financière compatible avec l'Accord de Paris, excluant notamment tout investissement dans le charbon ;
- Des contraintes de gestion cohérentes avec la raison d'être du Groupe : « Construire un avenir énergétique neutre en CO₂ conciliant préservation de la planète, bien-être et développement grâce à l'électricité et à des solutions et services innovants. »
- Le recours à des sociétés de capital-risque ou à des FCPR qui permettent de participer à des financements de projets du groupe EDF en France et à l'international France ;
- Des frais de gestion maîtrisés et transparents, définis dès le lancement.

Par ailleurs, le FCPE sera sujet à une gouvernance propre, avec des reportings dédiés adaptés, que le candidat devra piloter et produire.

EDF entamera la procédure conduisant à la sélection le 3 juillet. La date de réception des offres est fixée au 28 août. Les résultats de la consultation seront connus le 25 septembre.

Presse :

01 40 42 46 37

service-de-presse@edf.fr

Sociétés de gestion intéressées :

Pour manifester votre intérêt et obtenir le dossier d'appel d'offre :

Jean-Christophe GUILLOU, Direction Financière EDF,

jean-christophe.quillou@edf.fr

François BRUHIÈRE, DRH Groupe EDF, francois.bruhiere@edf.fr

Ce communiqué de presse est certifié. Vérifiez son authenticité sur medias.edf.com

Acteur majeur de la transition énergétique, le groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce, la vente d'énergies et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé sur l'énergie nucléaire, l'hydraulique, les énergies nouvelles renouvelables et le thermique. Le Groupe participe à la fourniture d'énergies et de services à environ 38,9 millions de clients (1), dont 28,8 millions en France. Il a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires consolidé de 71 milliards d'euros. EDF est une entreprise cotée à la Bourse de Paris. (1) Les clients sont décomptés fin 2019 par site de livraison ; un client peut avoir deux points de livraison : un pour l'électricité et un autre pour le gaz.